



Montage d'un toit en aluminium Vacono©, dépôt pétrolier à Jorf Lasfar, STROC Industrie 2022

2022

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
PRESENTATION DE STROC INDUSTRIE.....	4
Réalizations 2022.....	5
RAPPORT ESG	6
Degré d'exposition aux facteurs de risques	6
Charte de responsabilité sociale	7
Engagement Hygiène, Sécurité et Environnement chez STROC Industrie	8
Gouvernance	10
COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022.....	11
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	21
Rapport Général du Commissaire aux comptes.....	21
Rapport Spécial du Commissaire aux comptes	26
RAPPORT DE GESTION & ACTIVITE.....	37
Mot du Président.....	37
Méthodologie	38
Historique du processus de redressement.....	38
Activité au cours de l'exercice 2022	39
Le Conseil d'Administration.....	42
Rapport sur les comptes sociaux de l'exercice.....	43
Filiales et Participations.....	45
Proposition d'affectation du résultat	45
Perspectives d'avenir.....	45
Annexes au Rapport de gestion.....	47
LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE DURANT L'EXERCICE.....	48
DECLARATION DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES.....	49

PREAMBULE

Les informations contenues dans le présent Rapport Financier Annuel regroupent les informations et indicateurs financiers et extra-financiers, selon la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019, relative aux opérations et informations financières.

PRESENTATION DE STROC INDUSTRIE

Créée en 1989 et Cotée à la Bourse de Casablanca depuis 2011, STROC Industrie est une Société d'ingénierie et de construction de référence, au Maghreb et en Afrique, dans la réalisation clé en main d'installations et d'équipements industriels pour des secteurs d'activité porteurs tels que le BTP, la mine, le ciment, la chimie et l'énergie.

Grâce à un historique construit sur plus de 30 ans, STROC Industrie est aujourd'hui le principal opérateur Marocain ayant intégré toute la chaîne de valeur, de la conception à la maintenance d'unités industrielles, dont l'expertise est reconnue par l'ensemble des grands donneurs d'ordre industriels pour lesquels elle a réalisé avec succès des installations d'envergures au Maroc et en Afrique ; notamment, en Mauritanie, au Gabon et en Guinée Equatoriale où elle a réalisé d'importants projets dans le BTP et le Ciment.

Fondamentalement, STROC Industrie se particularise aussi par :

- Un Management expérimenté qui a su faire preuve de dynamisme et de résilience dans les moments les plus difficiles,
- Une politique RH favorisant l'esprit d'entrepreneuriat de ses cadres donnant ainsi naissance à plusieurs jeunes entrepreneurs très actifs dans leur secteur,
- Un système de management de projets en constante amélioration et reconnu depuis fin 2021 par l'obtention du certificat ISO 21500 v2012
- Une pratique intransigeante de la responsabilité sociétale et environnementale qui s'est illustrée par l'obtention du label CGEM, des certifications ISO 14001 v2015, ISO 9001 v2015 et ISO 45001 v2018, toutes renouvelées en 2021
- Des moyens et un outil de production à la pointe de la technologie assurant une flexibilité nécessaire pour répondre aux exigences des différents marchés,
- Une gouvernance aux standards internationaux (administrateurs indépendants, comité d'audit, ...)

Malheureusement, STROC Industrie a vécu deux chocs qui ont complètement déséquilibré sa structure financière :

- 2011, année de son introduction en bourse, des grèves imprévisibles se sont déroulées dans le contexte particulier du printemps Arabe dans la majeure partie des zones industrielles de la région ; avec une occupation des ateliers de l'entreprise pendant plus de 6 mois causant un arrêt total de l'activité fabrication et par conséquent paralysant tout le cycle de production.
- 2015, après les années 2013 et 2014 bénéficiaires et malgré un carnet de commande important et une paix sociale retrouvée ; l'entreprise a subi une nouvelle perte importante due principalement à des tensions de trésorerie induites par des retards de paiement importants de ses clients.

STROC Industrie a, en conséquence de ces pertes, subi un déséquilibre important de ses fonds propres, entraînant une crise de liquidité et un fort endettement. A cette date, les dettes, passées, qu'elles soient bancaires, de l'Etat ou des fournisseurs et sous-traitants ont rendu difficile la bonne marche de l'entreprise, qui n'avait plus la capacité d'honorer ses engagements à venir.

Face à cette situation, STROC Industrie a demandé sa mise en Sauvegarde bénéficiant, en Avril 2018, de la nouvelle loi objet du livre V du Code de Commerce, ce que le tribunal a accepté en mai 2019.

En raison de l'arrêt dicté par la pandémie de covid 19 de ses principaux chantiers durant ces deux dernières années, ayant pour conséquent une faible activité et rendant difficile le remboursement de la créance ancienne sur les trois années restantes du plan de sauvegarde, il a été nécessaire d'introduire une demande de redressement de STROC Industrie, afin de permettre à l'entreprise de disposer d'un délai suffisant pour s'acquitter de ses engagements.

Le tribunal a accepté la requête en début d'année 2022. Le plan de redressement a été approuvé le 22 décembre 2022 par le tribunal de commerce de Casablanca.

Réalisations 2022

L'activité de l'exercice 2022 a connu une hausse de 34% par rapport à l'année précédente, suite à la reprise de l'ensemble des chantiers arrêtés pendant la pandémie de covid-19 ; ainsi, les principales réalisations de l'exercice 2022 concernent :

- Les travaux en cours de réalisation du projet de réseau incendie pour le compte de l'OCP à Jorf Lasfar
- Les travaux en cours de réalisation d'un terminal pétrolier à Laâyoune pour ATLAS SAHARA
- La livraison d'une installation d'ensachage en deux lots pour un client en Mauritanie
- La réalisation du dernier bac d'un terminal pétrolier pour le compte de GELDOF

Réalisations spécifiques récentes (2022) :

- Montage de deux écrans flottants de 37,5 mètres de diamètre en 4 semaines



Vue de haut



Vue latérale

- Montage de 6 toits géodésiques en aluminium « Vacono » (37,5 à 44,5m de diamètre)



RAPPORT ESG

Degré d'exposition aux facteurs de risques

Marché / Concurrence

STROC Industrie opère dans la construction métallique, la structure métallique et le BTP qui passent actuellement une situation difficile à l'image des principaux opérateurs du secteur, malgré les importantes opportunités offertes.

Actuellement, le marché connaît une concurrence brutale de nouveaux acteurs internationaux qui raflent généralement les gros projets nécessitant des moyens de financement importants, alors que les sociétés locales ont du mal à se financer.

En effet, depuis quelques années, nous avons assisté à l'apparition de sociétés espagnoles, turques, indiennes, sud coréennes et chinoises pour lesquelles les barrières à l'entrée dans le secteur de la construction métallique au Maroc sont aisées du fait de leur immense capacité financière liée au soutien de leur état.

Dans ce contexte déplorable, la CGEM à travers la FIMME (Fédération des industries métallurgiques mécaniques et électromécaniques) s'est mobilisée aujourd'hui pour soutenir et rechercher des solutions au secteur avec le soutien du ministère de tutelle.

Le secteur de la construction pourrait être amené à connaître des évolutions prochainement.

Prix des intrants

Les prix des matières premières nécessaires aux activités de STROC Industrie, notamment l'acier, connaissent des fluctuations permanentes et significatives en fonction de la conjoncture mondiale et nationale. Ces fluctuations impactent souvent les coûts de production et les marges de l'entreprise. Alors que l'année 2021 avait connu une hausse continue et drastique du coût des matières premières et de l'énergie impactant significativement le coût et la réalisation des projets, l'année 2022 a été marquée par un pic sur les cours mondiaux de l'inox et l'acier courant du premier semestre, puis une baisse et une nouvelle hausse en fin d'année ; les cours de l'acier et l'inox étaient en fin d'année proche de ceux de la fin d'année 2021.

Par ailleurs, les mesures anti dumping imposées par l'état pour sauvegarder l'industrie nationale de production d'acier offre moins de choix aux acteurs pour l'approvisionnement en tôles noires et reste tributaire du fabriquant national.

Capital humain

Le capital humain constitue une ressource stratégique, voire structurante, pour STROC Industrie. Le défi pour l'entreprise est d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents notamment dans les compétences métier et les fonctions support dans un contexte de marché du travail caractérisé par une rareté de ressources humaines qualifiées et une forte concurrence ce qui justifie la politique RH de STROC Industrie basée sur le recrutement et la formation de jeunes.

Charte de responsabilité sociale

STROC Industrie est la première entreprise de son secteur à avoir obtenu le LABEL CGEM de la RSE en Février 2010 et en sa qualité de membre :

- Souscrit aux objectifs du développement durable et, s'engage à agir de façon responsable et continue pour leur réalisation dans ses activités économiques, ses relations sociales et de façon générale dans sa contribution à la création de valeur.
- Exerce sa responsabilité sociale dans les décisions stratégiques et les opérations quotidiennes de l'entreprise et, accepte d'en rendre compte par des informations sincères à communiquer de façon appropriée à toutes les parties prenantes.
- S'engage à respecter, à prévenir les atteintes et, dans toute la mesure de ses moyens, à promouvoir les droits fondamentaux et les attentes légitimes de toutes les parties prenantes ; et, veille à prendre en compte les intérêts, matériels et moraux, lorsqu'ils sont ou peuvent être affectés par les comportements managériaux ou par les activités des entreprises qu'elle dirige ou avec lesquelles elle opère.
- Dans cet esprit, STROC Industrie s'engage, notamment à :
 - Respecter les droits humains,
 - Améliorer en continu les conditions d'emploi et de travail et les relations professionnelles,
 - Prévenir la corruption,
 - Protéger l'environnement,
 - Respecter les règles de la saine concurrence,
 - Renforcer la transparence du gouvernement d'entreprise,
 - Promouvoir la responsabilité sociale des fournisseurs et sous-traitants,
 - Respecter les intérêts des clients et des consommateurs,
 - Développer l'engagement sociétal.

Engagement Hygiène, Sécurité et Environnement chez STROC Industrie

Dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur concernant l'hygiène, la sécurité, la protection de l'environnement et la santé du personnel, et par déclinaison de la démarche du management de STROC Industrie, nous nous engageons aux actions suivantes.

Sécurité et santé du personnel

La santé et sécurité est une partie intégrante de la politique de STROC Industrie. Les accidents, blessures et maladies professionnelles sont inacceptables et tous les moyens sont mis en œuvre pour les éliminer, à savoir :

- Améliorer la sécurité et l'hygiène aux postes de travail en traçant les risques opérationnels pour chaque poste de travail et en analysant les accidents et incidents.
- Former la totalité des collaborateurs à la connaissance et à la maîtrise des risques dans leur environnement de travail.
- La détermination des besoins et attentes des parties intéressées
- Contrôler régulièrement et maintenir les équipements de protection individuels EPI et collectif EPC et s'assurer que tout le personnel en est conscient.
- Identifier tous les risques pour la santé et la sécurité.
- Identifier les Opportunités d'adapter le travail, l'organisation du travail et l'environnement de travail aux travailleurs ;
- Analyser les causes des accidents et réduire leur nombre
- Veiller au suivi médical préventif de tout le personnel du siège, usine et chantiers.

Environnement

- Organiser et assurer la prévention et la diminution des impacts environnementaux négatifs de nos activités produits et services, jugés significatifs ;
- Maîtriser le tri et la revalorisation de nos déchets ;
- Poursuivre nos efforts de rationalisation des ressources naturelles.
- S'assurer périodiquement de l'atteinte des objectifs environnementaux.

Traitement des accidents / incidents

Convaincus que les accidents peuvent être évités, on enregistre et élimine systématiquement tous les événements indésirables (accidents, incidents, situations dangereuses et presque accidents) ayant un impact négatif sur la sécurité, la santé du personnel ou sur l'environnement.

Une attention particulière est donnée aux risques liés aux activités suivantes :

- Les travaux en hauteur ;
- Les travaux de manutention ;
- Les travaux mécaniques.

Formation / sensibilisation

- Former et sensibiliser tout le personnel en matière de sécurité et environnement, dans le cadre de leurs activités.
- Utiliser tous nos moyens de communication pour sensibiliser, informer et former nos collaborateurs : notre personnel, nos fournisseurs, nos sous-traitants et prestataires de services afin qu'ils puissent participer activement à trouver des solutions pour éliminer les

accidents et blessures de notre environnement de travail. La sécurité et la protection de l'environnement est l'affaire de tous.

Conformité à la législation

- Vérifier systématiquement que nos constructions, procédures, moyens de prévention et nos pratiques sont conformes à la législation marocaine en matière de sécurité et d'aspects environnementaux et autres exigences auxquelles STROC Industrie se conforme et qui se rapportent aux dangers HSE.
- Effectuer des revues périodiques de rapprochement entre les nouvelles exigences de la réglementation et notre système de management.
- S'assurer de la conformité du système de management HSE aux exigences légales applicables.

Amélioration Continue

Il s'agit d'entraîner une dynamique globale d'amélioration de la performance du système HSE par petits pas en prenant en considération la participation des travailleurs.

A la différence de l'innovation, l'amélioration continue est quotidienne et concerne tout le monde.

L'implication forte et la mobilisation de l'encadrement et de nos employés est un gage de réussite de nos engagements.

Gouvernance

Conformément à la loi 17-95, STROC Industrie est administrée par un Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale de ses actionnaires. Ce Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toutes circonstances toutes décisions contribuant à la réalisation de l'objet social de la société.

Un comité d'audit est créé au sein du Conseil d'Administration ; il rapporte devant ce dernier les diligences qu'il effectue et explicite ses conclusions, pour permettre aux autres administrateurs d'en débattre avant de se les approprier.

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 6 administrateurs, dont 2 administrateurs indépendants :

Membre du Conseil d'Administration	Mandat	Date de 1ère nomination	Date d'expiration du mandat actuel
Nabil ZIATT	Président	Juin 2009	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
AL ISTIMRAR HOLDING SA	Administrateur	Avril 2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Ronan Cyril LE GUELLEC	Administrateur	Avril 2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Réda ZIATT	Administrateur	Juin 2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Abdelhadi NINIA	Administrateur	Octobre 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Laurent SABLE	Administrateur	Octobre 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025

Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de 3 administrateurs, dont 2 administrateurs indépendants :

Membre du Conseil d'Administration	Mandat	Date de 1ère nomination	Date d'expiration du mandat actuel
Abdelhadi NINIA	Président	Octobre 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Laurent SABLE	Administrateur	Octobre 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Ronan Cyril LE GUELLEC	Administrateur	Avril 2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

Bilan

STROC INDUSTRIE SA		du 01/01/2022 au 31/12/2022			
Bilan (Actif) (Modèle Normal)					
	A C T I F	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
	Immobilisations en non valeurs → [A]	2 194 097,00	2 167 997,00	26 100,00	429 251,12
A	Frais préliminaires				
C	Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 194 097,00	2 167 997,00	26 100,00	429 251,12
	Primes de remboursement des obligations				
T	Immobilisations incorporelles → [B]	11 452 087,47	11 450 145,80	1 941,67	3 241,67
I	Immobilisations en Recherche et Dev.				
F	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	11 452 087,47	11 450 145,80	1 941,67	3 241,67
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles → [C]	370 802 754,50	106 826 284,62	263 976 469,88	271 611 033,59
I	Terrains	210 236 657,99		210 236 657,99	210 236 657,99
M	Constructions	66 690 673,66	28 555 327,99	38 135 345,67	42 576 481,42
M	Installations techniques, matériel et outillage	72 159 969,22	57 644 601,54	14 515 367,68	17 500 449,38
O	Matériel de transport	3 389 013,28	3 374 050,20	14 963,08	5 536,21
B	Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	17 832 696,06	16 812 039,77	1 020 656,29	1 234 023,67
I	Autres immobilisations corporelles	493 744,29	440 265,12	53 479,17	57 884,92
	Immobilisations corporelles en cours				
I	Immobilisations financières → [D]	37 562 782,54	21 354 994,89	16 207 787,65	16 215 205,45
L	Prêts immobilisés				
I	Autres créances financières	16 207 787,65		16 207 787,65	16 215 205,45
S	Titres de participation	21 354 994,89	21 354 994,89		
E	Autres titres immobilisés				
	Ecart de conversion actif → [E]				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentations des dettes de financement				
	TOTAL (A+B+C+D+E)	422 011 721,51	141 799 422,31	280 212 299,20	288 258 731,83
A	Stocks → [F]	19 942 379,40		19 942 379,40	17 041 154,08
C	Marchandises				
T	Matières et fournitures consommables	12 421 233,36		12 421 233,36	11 871 223,31
I	Produits en cours	7 521 146,04		7 521 146,04	5 169 930,77
F	Produits intermédiaires et produits résiduels				
	Produits finis				
C	Créances de l'actif circulant → [G]	182 640 919,35	77 091 243,78	105 549 675,57	102 261 469,04
I	Fournis. débiteurs, avances et acomptes	4 242 465,30		4 242 465,30	6 245 611,05
R	Clients et comptes rattachés	57 513 771,72	14 373 373,78	43 140 397,94	38 856 557,08
C	Personnel	272 451,82		272 451,82	310 619,00
U	Etat	33 938 265,31		33 938 265,31	33 354 837,25
L	Comptes d'associés				
A	Autres débiteurs	86 087 013,12	62 717 870,00	23 369 143,12	23 290 515,43
N	Comptes de régularisation- Actif	586 952,08		586 952,08	203 329,23
T	Titres valeurs de placement → [H]	4 005 852,25		4 005 852,25	4 005 852,25
	Ecart de conversion actif → [I] Eléments circulants	17 453,07		17 453,07	10 403,81
	TOTAL II (F+G+H+I)	206 606 604,07	77 091 243,78	129 515 360,29	123 318 879,18
T	Trésorerie- Actif	4 255 287,04		4 255 287,04	1 096 758,35
R	Chèques et valeurs à encaisser	114 800,00		114 800,00	114 800,00
S	Banques, T.G et C.C.P	3 974 637,33		3 974 637,33	787 885,58
.	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	165 849,71		165 849,71	194 072,77
.	TOTAL III	4 255 287,04		4 255 287,04	1 096 758,35
	TOTAL GENERAL I+II+III	632 873 612,62	218 890 666,09	413 982 946,53	412 674 369,36

Bilan (Passif) (Modèle Normal)

	P A S S I F	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	CAPITAUX PROPRES	-289 079 581,06	-274 084 906,44
F	Capital social ou personnel (1)	62 425 750,00	62 425 750,00
I	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
N	Capital appelé	62 425 750,00	62 425 750,00
A	Dont versé	62 425 750,00	62 425 750,00
N	Prime d'émission, de fusion, d'apport	88 574 105,00	88 574 105,00
N	Ecart de réévaluation	234 026 517,08	234 026 517,08
C	Réserve légale	2 976 625,70	2 976 625,70
E	Autres réserves		
M	Report à nouveau (2)	-662 087 904,22	-651 239 008,99
E	Résultat en instance d'affectation		
N	Résultat net de l'exercice (2)	-14 994 674,62	-10 848 895,23
T	Total des capitaux propres (A)	-289 079 581,06	-274 084 906,44
	Capitaux propres assimilés (B)		
P	Subvention d'investissement		
P	Provisions réglementées		
E	Dettes de financement (C)	170 980 351,09	160 005 704,20
R	Emprunts obligataires		
M	Autres dettes de financement	170 980 351,09	160 005 704,20
A	Provisions durables pour risques et charges (D)		
N	Provisions pour risques		
E	Provisions pour charges		
N	Ecart de conversion-passif (E)		
T	Augmentation des créances immobilisées		
T	Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	-118 099 229,97	-114 079 202,24
P	Dettes du passif circulant (F)	433 317 360,13	424 769 278,53
A	Fournisseurs et comptes rattachés	200 934 692,81	209 629 346,32
S	Clients créditeurs, avances et acomptes	7 260 914,81	9 276 632,53
S	Personnel	7 095 038,15	5 001 171,52
I	Organismes sociaux	38 476 943,01	33 783 924,84
F	Etat	148 553 197,79	136 863 213,47
C	Comptes d'associés	15 513 672,87	16 286 408,12
I	Autres créanciers	1 283 405,63	1 842 372,65
R	Comptes de régularisation passif	14 199 495,06	12 086 209,08
C	Autres provisions pour risques et charges (G)	9 743 736,59	14 189 505,61
U	Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H)		258 703,59
L	TOTAL II (F+G+H)	443 061 096,72	439 217 487,73
A	TRESORERIE PASSIF	89 021 079,78	87 536 083,87
N	Crédits d'escompte		
T	Crédits de trésorerie		
R	Banques (Soldes créditeurs)	89 021 079,78	87 536 083,87
E	TOTAL III	89 021 079,78	87 536 083,87
S	TOTAL GENERAL I+II+III	413 982 946,53	412 674 369,36

Compte de Produits et Charges

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2022 au 31/12/2022

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
E X P L O I T A T I O N	PRODUITS D'EXPLOITATION	86 994 943,10	-117 000,00	86 877 943,10	71 211 107,94
	Ventes de marchandises (en l'état)				
	Ventes de biens et services produits	77 588 731,39	-117 000,00	77 471 731,39	57 699 873,93
	Chiffres d'affaires	77 588 731,39	-117 000,00	77 471 731,39	57 699 873,93
	Variation de stocks de produits (1)	2 351 215,27		2 351 215,27	-2 526 878,28
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits d'exploitation				
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	7 054 996,44		7 054 996,44	16 038 112,29
		Total I	86 994 943,10	-117 000,00	86 877 943,10
A T T I O N	CHARGES D'EXPLOITATION	82 709 439,91	3 151 494,47	85 860 934,38	76 628 787,40
	Achats revendus(2) de marchandises				
	Achats consommés(2) de matières et fournitures	21 549 652,21	2 074 244,02	23 623 896,23	17 290 133,33
	Autres charges externes	8 110 686,56	64 192,06	8 174 878,62	6 782 566,03
	Impôts et taxes	902 191,48	46 942,50	949 133,98	942 446,54
	Charges de personnel	40 205 954,69	966 115,89	41 172 070,58	40 956 228,01
	Autres charges d'exploitation				
	Dotations d'exploitation	11 940 954,97		11 940 954,97	10 657 413,49
III	Total II	82 709 439,91	3 151 494,47	85 860 934,38	76 628 787,40
F I N A N C I E R	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	4 285 503,19	-3 268 494,47	1 017 008,72	-5 417 679,46
	PRODUITS FINANCIERS	109 817,80	0,55	109 818,35	85 978,87
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés				
	Gains de change	39 196,44		39 196,44	6 472,89
	Interêts et autres produits financiers	62 520,61	0,55	62 521,16	75 054,42
	Reprises financières : transfert charges	8 100,75		8 100,75	4 451,56
	Total IV	109 817,80	0,55	109 818,35	85 978,87
	CHARGES FINANCIERES	3 675 876,95	48 082,57	3 723 959,52	-15 708 077,52
	Charges d'interêts	3 523 376,92		3 523 376,92	-15 744 897,79
	Perfes de change	137 350,02		137 350,02	21 964,90
Autres charges financières		48 082,57	48 082,57		
Dotations financières	15 150,01		15 150,01	14 855,37	
Total V	3 675 876,95	48 082,57	3 723 959,52	-15 708 077,52	
VI	RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-3 566 059,15	-48 082,02	-3 614 141,17	15 794 056,39
VII	RESULTAT COURANT (III+VI)	719 444,04	-3 316 576,49	-2 597 132,45	10 376 376,93

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes) (Suite)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
N O N C O U R A N T	VII RESULTAT COURANT (III+VI)	719 444,04	-3 316 576,49	-2 597 132,45	10 376 376,93
	PRODUITS NON COURANTS	3 452 691,41		3 452 691,41	29 274 969,00
	Produits des cessions d'immobilisations	96 524,03		96 524,03	
	Subventions d'équilibre				
	Reprises sur subventions d'investissement				
	VIII Autres produits non courants	3 171 943,15		3 171 943,15	28 288 829,66
	Reprises non courantes ; transferts de charges	184 224,23		184 224,23	986 139,34
	Total VIII	3 452 691,41		3 452 691,41	29 274 969,00
	IX CHARGES NON COURANTES	15 445 506,58	1 000,00	15 446 506,58	49 983 820,16
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	5 834,83		5 834,83	
	Subventions accordées				
	X Autres charges non courantes	15 008 871,75	1 000,00	15 009 871,75	49 636 852,16
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	430 800,00		430 800,00	346 968,00	
Total IX	15 445 506,58	1 000,00	15 446 506,58	49 983 820,16	
X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-11 992 815,17	-1 000,00	-11 993 815,17	-20 708 851,16	
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	-11 273 371,13	-3 317 576,49	-14 590 947,62	-10 332 474,23	
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS	403 727,00		403 727,00	516 421,00	
XII RESULTAT NET (XI-XII)	-11 677 098,13	-3 317 576,49	-14 994 674,62	-10 848 895,23	
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	90 557 452,31	-116 999,45	90 440 452,86	100 572 055,81
XV	TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	102 234 550,44	3 200 577,04	105 435 127,48	111 420 951,04
XVI	RESULTAT NET (total des produits-total des charges)	-11 677 098,13	-3 317 576,49	-14 994 674,62	-10 848 895,23

Etat des soldes de gestion

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des Soldes de Gestion

		DESIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	Ventes de Marchandises (en l'état)		
	2	- Achats revendus de marchandises		
I	=	MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT		
	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	79 822 946,66	55 172 995,65
II	3	Ventes de biens et services produits	77 471 731,39	57 699 873,93
	4	Variation stocks produits	2 351 215,27	-2 526 878,28
	5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
	-	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE(6+7)	31 798 774,85	24 072 699,36
III	6	Achats consommés de matières et fournitures	23 623 896,23	17 290 133,33
	7	Autres charges externes	8 174 878,62	6 782 566,03
	=	VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	48 024 171,81	31 100 296,29
IV	8	+ Subventions d'exploitation		
	9	- Impôts et taxes	949 133,98	942 446,54
	10	- Charges de personnel	41 172 070,58	40 956 228,01
	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)	5 902 967,25	-10 798 378,26
V	11	+ Autres produits d'exploitation		
	12	- Autres charges d'exploitation		
	13	+ Reprises d'exploitation, transferts de charges	7 054 996,44	16 038 112,29
	14	- Dotations d'exploitation	11 940 954,97	10 657 413,49
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)	1 017 008,72	-5 417 679,46
VII	+	RESULTAT FINANCIER	-3 614 141,17	15 794 056,39
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ou-)	-2 597 132,45	10 376 376,93
IX	+	RESULTAT NON COURANT	-11 993 815,17	-20 708 851,16
	15	- Impôts sur les résultats	403 727,00	516 421,00
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-14 994 674,62	-10 848 895,23

- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

	1	Résultat net de l'exercice	-14 994 674,62	-10 848 895,23
		Bénéfice +		
		Perte -	14 994 674,62	10 848 895,23
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	9 585 184,94	10 607 413,49
	3	+ Dotations financières (1)		
	4	+ Dotations non courantes (1)		
	5	- Reprises d'exploitation (2)		
	6	- Reprises financières (2)		
	7	- Reprises non courantes (2)		
	8	- Produits des cessions d'immobilisation	96 524,03	
	9	+ Valeurs nettes d'amortiss. Des immo. Cédées	5 834,83	
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	-5 500 178,88	-241 481,74
	10	- Distributions de bénéfices		
II	=	AUTOFINANCEMENT	-5 500 178,88	-241 481,74

Tableau de financement

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2022 au 31/12/2022

Tableau de Financement (Modèle Normal)

I. SYNTHESES DES MASSES DU BILAN	Exercice	Exercice précédent	Exercice a - b	
	b	a	Emplois c	Ressources d
Financement permanent	-118 099 229,97	-114 079 202,24	4 020 027,73	
Moins actif immobilisé	280 212 299,20	288 258 731,83		8 046 432,63
= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	-398 311 529,17	-402 337 934,07		4 026 404,90
Actif circulant	129 515 360,29	123 318 879,18	6 196 481,11	
Moins Passif circulant	443 061 096,72	439 217 487,73		3 843 608,99
= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)	-313 545 736,43	-315 898 608,55	2 352 872,12	
TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) A - B	-84 765 792,74	-86 439 325,52	1 673 532,78	

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice		Exerce précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)		-5 500 178,88		-241 481,74
+ Capacité d'autofinancement		-5 500 178,88		-241 481,74
- Distributions de bénéfices				
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		103 941,83		
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles		96 524,03		
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ Récupérations sur créances immobilisées		7 417,80		
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES ©				
+ Augmentations de capital, apports				
+ Subvention d'investissement				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		10 974 646,89		22 475 567,39
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		5 578 409,84		22 234 085,65
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	1 552 004,94		1 584 060,74	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles				
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 552 004,94		1 577 642,94	
+ Acquisitions d'immobilisations financières			6 417,80	
+ Augmentation des créances immobilisées				
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)				
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)				
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	1 552 004,94		1 584 060,74	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	2 352 872,12		7 684 408,62	
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	1 673 532,78		12 965 616,29	
TOTAL GENERAL	5 578 409,84	5 578 409,84	22 234 085,65	22 234 085,65

Etat des dérogations

STROC INDUSTRIE SA		du 01/01/2022 au 31/12/2022	
A2 Etat des Dérogations			
Indication des Dérogations	Justifications des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats	
INDICATION DES DÉROGATIONS			
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT	
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT	
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT	

Etat des changements de méthodes

STROC INDUSTRIE SA		du 01/01/2022 au 31/12/2022	
A3 Etat des Changements de Méthodes			
Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats	
I CHANGEMENT AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION			
NEANT			
II CHANGEMENT AFFECTANT LES RECLÉS DE PRESENTATION			
NEANT			

Tableau des provisions

STROC INDUSTRIE SA du 01/01/2022 au 31/12/2022

B5 Tableau des Provisions

N A T U R E	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	21 354 994,89							21 354 994,89
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)	21 354 994,89							21 354 994,89
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	77 020 415,92	1 518 651,70			1 263 599,61		184 224,23	77 091 243,78
5. Autres Provisions pour risques et charge	14 189 505,61	837 118,33	15 150,01	430 800,00	5 720 736,61	8 100,75		9 743 736,59
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	91 209 921,53	2 355 770,03	15 150,01	430 800,00	6 984 336,22	8 100,75	184 224,23	86 834 980,37
TOTAL (A+B)	112 564 916,42	2 355 770,03	15 150,01	430 800,00	6 984 336,22	8 100,75	184 224,23	108 189 975,26

Tableau des créances

STROC INDUSTRIE SA du 01/01/2022 au 31/12/2022

B6 Tableau des Créances

Créances	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
De l'Actif Immobilisé	16 207 787,65	16 207 787,65						
- Prêts immobilisés								
- Autres créances financières	16 207 787,65	16 207 787,65						
De l'actif circulant	182 640 919,35	155 708 464,14	26 932 455,21		9 587 152,23		8 450 666 718,47	
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	4 242 465,30	3 746 696,05	495 769,25		1 189,51			
- Clients et comptes rattachés	57 513 771,72	34 360 686,06	23 153 085,66		2 468 341,58		3 683 559,47	
- Personnel	272 451,82	220 451,82	52 000,00					
- Etat	33 938 265,31	31 729 897,45	2 208 367,86					
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	86 087 013,12	85 650 732,76	436 280,36		7 117 621,14		8 446 983 159,00	
- Compte de régularisation actif	586 952,08		586 952,08					
T O T A U X	198 848 707,00	171 916 251,79	26 932 455,21		9 587 152,23		8 450 666 718,47	

Tableau des dettes

STROC INDUSTRIE SA		du 01/01/2022 au 31/12/2022						
B7 Tableau des Dettes		Analyse par Échéance			Autres Analyses			
Dettes	Total	Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
DE FINANCEMENT	170 980 351,09	160 005 704,20	10 974 646,89					
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	170 980 351,09	160 005 704,20	10 974 646,89					
DU PASSIF CIRCULANT	433 317 360,13	396 931 219,51	36 386 140,62		5 264 510,89	173 565 001,55	1 276 467,53	21 005 661,25
- Fournisseurs et comptes rattachés	200 934 692,81	191 107 276,10	9 827 416,71		5 264 510,89			21 005 661,25
- Clients créditeurs, avances et acomptes	7 260 914,81	6 429 761,82	831 152,99					
- Personnel	7 095 038,15	1 867 588,87	5 227 449,28					
- Organismes sociaux	38 476 943,01	33 722 554,00	4 754 389,01			25 011 803,76		
- Etat	148 553 197,79	134 920 751,14	13 632 446,65			148 553 197,79		
- Comptes d'associés	15 513 672,87	15 513 672,87						
- Autres créanciers	1 283 405,63	1 283 405,63	0,00				1 276 467,53	
- Comptes de régularisation - Passif	14 199 495,06	12 086 209,08	2 113 285,98					
T O T A U X	604 297 711,22	556 936 923,71	47 360 787,51		5 264 510,89	173 565 001,55	1 276 467,53	21 005 661,25

Engagements financier reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail

STROC INDUSTRIE SA		du 01/01/2022 au 31/12/2022	
B9 Engagements Financiers Recus ou Donnes Hors Operations de Crédit-Bail			
Engagements Donnés	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent	

Engagement donné

CAUTIONS BANCAIRES FINANCEMENT MARCHES	185 370 473,26	198 174 343,27

Engagement reçu

CAUTIONS BANCAIRES GARANTIE FOURNISSEURS	2 064 041,93	2 064 041,93

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport Général du Commissaire aux comptes



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane.1^{er} étage. Casablanca



119, Bd Abdelmoumen, Casablanca

STROC INDUSTRIE S.A.

Rapport Général des commissaires aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022



STROC INDUSTRIE S.A.
119, Bd Abdelmoumen, Casablanca



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane. 1^{er} étage. Casablanca



119, Bd Abdelmoumen, Casablanca

Aux actionnaires STROC INDUSTRIE SA
145, Z.I Sahel B.P. 19
Had Soualem
Casablanca

Rapport Général des commissaires aux comptes
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
Audit des états de synthèse

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **STROC INDUSTRIE S.A.**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaire (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés négatifs de **MAD 289 079 581** dont une perte nette de **MAD 14 994 675**.

Sous réserve de l'incidence du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **STROC INDUSTRIE S.A.** au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme précisé dans nos rapports d'audit des exercices précédents, nous rappelons ci-après l'incertitude sur la continuité d'exploitation de la société **STROC INDUSTRIE S.A.** En effet, le 12 juillet 2018, le tribunal de commerce de Casablanca avait décidé de mettre STROC sous procédure de mise en sauvegarde et en date du 09 mai 2019, cette mise en sauvegarde a été définitivement jugée pour son application sur cinq ans. En date du 17 février 2022, le tribunal de commerce a décidé l'annulation du plan de sauvegarde et a décidé de faire basculer le société **STROC INDUSTRIE** en redressement judiciaire. Le tribunal a procédé en date du 22 décembre 2022 à un jugement définitif acceptant le plan de redressement pour application sur dix ans. A la date d'établissement de notre rapport, la vérification des dettes déclarées par les créanciers est toujours en cours. Les éventuels impacts sur les comptes, suite à cette vérification, ne sont pas encore pris en compte par la société.



BDO Sarl, a Moroccan firm, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms



Les états de synthèse ci-joints ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation et ne tiennent pas compte des ajustements qui s'avèreraient nécessaires si la société devrait cesser son activité.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.



Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane. 1^{er} étage. Casablanca



119, Bd Abdeimoumen, Casablanca

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Casablanca, le 18 Avril 2023.

Les Commissaires aux comptes

EL MAGUIRI & ASSOCIÉS

Issam EL MAGUIRI
Associé

EL MAGUIRI & ASSOCIÉS
5, Rue Pléiades Rés. Imrane
N° 5 - Casablanca

BDO SARL

Zakaria FAHIM
Associé

B.D.O SARL
119, Bd Abdeimoumen
Bureau 39 - Casablanca
- N.S



BDO Sarl, a Moroccan firm, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the International BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms

4

Rapport Spécial du Commissaire aux comptes



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane, 1^{er} étage. Casablanca



19, Bd Abdelmoumen, Casablanca

STROC INDUSTRIE S.A

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Exercice clos au 31 décembre 2022

EL MAGUIRI & ASSOCIES SARL,
Accounting, Auditing, Tax, Legal & Advisory Services, au capital social: 100 000 DH - R.C: 184881 -
Patente n° 34754121 - I.F: 1109062 - ICE N°: 001527532000011
Siège social: 5, Rue Pléiades, Résidence Imrane, 1^{er} étage, Casablanca
Member of Russell Bedford International - a global network of independent professional services firms

BDO Sarl,
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat Aux comptes au Capital Social: 1 700 000 DH
R.C : 37563 - C.N.S.S : 1784067 - I.F : 01049187 - Patente N°: 34300349 - ICE : 001526121000042
Siège Social : 119, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
BDO Sarl, a Moroccan firm, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane. 1^{er} étage. Casablanca



19, Bd Abdelmoumen, Casablanca

Aux actionnaires de
STROC INDUSTRIE S.A
145, Z.I Sahel B.P. 19
Had Soualem
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, la loi 78-12 et la loi 20-19 relatives à la société anonyme.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisées par le président du conseil d'administration ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs bien-fondés, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2022

1.1. Convention conclue avec la société UGGC AFRICA SARLAU :

Personne concernée : Monsieur Laurent SABLE administrateur de STROC et associé de la société UGGC Avocats.

Date de signature de la convention : Convention non écrite

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 16 mars 2023.

Objet de la convention : Convention de prestations de services.



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane.1^{er} étage. Casablanca



19, Bd Abdelmoumen, Casablanca

Rémunération : En contrepartie des prestations relatifs à deux dossiers en arbitrage, UGGC percevra de STROC INDUSTRIE une rémunération de 549.000 MAD HT dans le premier et une rémunération équivalente en dirhams à 125.000 euros hors taxes dans le cadre du second.

Charges comptabilisées : En 2022, la société STROC INDUSTRIE a constaté en charges 105 776 MAD HT au titre de cette convention.

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Convention d'assistance technique et de gestion conclue avec la filiale MTC

Partie concernée : La société MTC, filiale de la société STROC INDUSTRIE SA.

Date de signature de la convention : Convention non écrite

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 8 septembre 2016

Objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE s'engage au titre de cette convention à fournir à sa filiale MTC, son assistance, son expertise et ses conseils.

Rémunération : En contrepartie des prestations mises à sa charge par les présentes, la société STROC INDUSTRIE percevra de sa filiale MTC une rémunération égale au montant des charges et coûts supportés ou engagés par ses soins, dans le cadre et pour les besoins de l'exécution de la présente convention, augmenté d'une marge de 5% HT.

Produits comptabilisés : En 2022, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucun produit dans le cadre de cette convention.

2.2. Conventions d'assistance technique et de prestations de services conclue avec la filiale MTC

Partie concernée : La société MTC, filiale de la société STROC INDUSTRIE SA.

Date de signature de la convention : Convention non écrite

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 8 septembre 2016

Objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE s'engage à fournir à sa filiale MTC, son assistance technique et ses prestations de services.



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane. 1^{er} étage. Casablanca



19, Bd Abdelmoumen, Casablanca

Rémunération : La société STROC INDUSTRIE percevra de sa filiale MTC une rémunération égale au montant des charges et coûts supportés ou engagés par ses soins, dans le cadre et pour les besoins de l'exécution de la présente convention, augmenté d'une marge de 5% HT.

Produits comptabilisés : En 2022, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucun produit dans le cadre de cette convention.

2.3. Convention de gestion des avances en compte courant entre la société STROC INDUSTRIE et M. Nabil ZIATT

Partie concernée : Monsieur Nabil ZIATT président directeur général de la société STROC INDUSTRIE.

Date de signature de la convention : Convention non écrite

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 17 mars 2015

Objet de la convention : Convention d'avances en compte courant par M. ZIATT Nabil à la société STOC INDUSTRIE.

Rémunération : En contrepartie de ces avances, M. ZIATT facturera à la société les intérêts calculés sur les montants portés en compte courant.

Charges comptabilisées : En 2022, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucune charge dans le cadre de cette convention.

2.4. Convention d'assistance technique et de gestion entre la société STROC INDUSTRIE et la société « ingénierie Assistance Technique Trading »

Partie concernée : Monsieur Nabil ZIATT président directeur général de la société STROC INDUSTRIE et gérant de la société Ingénierie Assistance Technique Trading.

Date de signature de la convention : 27 novembre 2017

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 28 mars 2018

Objet de la convention : La société Ingénierie Assistance Technique Trading offre des prestations d'assistance technique et de gestion à la société STROC Industrie.



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane. 1^{er} étage. Casablanca



19, Bd Abdelmoumen, Casablanca

Rémunération : Au titre de ce contrat, la société Ingénierie Assistance Technique Trading facturera à STROC Industrie les prestations de services réalisées dans le cadre de cette convention.

Charges comptabilisées : En 2022, la société STROC INDUSTRIE a comptabilisé une charge de 900 000,00 MAD HT au titre de cette convention.

2.5. Convention d'assistance technique et de prestations de gestion entre la société STROC INDUSTRIE et la filiale HANDASSA

Partie concernée : La société HANDASSA, filiale de la société STROC INDUSTRIE SA.

Durée de la convention : La présente convention est conclue pour une durée de 3 années à compter de la signature.

Elle se poursuivra par tacite reconduction pour La même période, sauf dénonciation notifiée par Lettre recommandé avec avis de réception par l'une des Parties à l'autre, trois (3) mois avant la date d'expiration de la période contractuelle en cours.

Date de signature de la convention : 1^{er} juin 2015

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 17 mars 2015

Objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE s'engage à fournir à sa filiale HANDASSA, son assistance, son expertise et ses conseils afin d'assurer la gestion des chantiers sous listes, notamment dans les domaines suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- Les travaux de terrassement (décapage, balayage, remblayage, etc.)
- Les réseaux d'assainissement,
- Les réseaux divers et tranchets,
- Les fondations,
- La maçonnerie et béton armé en élévation,
- Les revêtements,
- Les enduis,
- L'étanchéité,
- Les travaux de menuiserie (métallique, bois, etc.).



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane.1^{er} étage. Casablanca



19, Bd Abdelmoumen, Casablanca

Rémunération : La société STROC INDUSTRIE percevra de sa filiale HANDASSA une rémunération égale au montant des charges et coûts supportés ou engagés par ses soins, dans le cadre et pour les besoins de l'exécution de la présente convention, augmenté d'une marge de 5% HT.

Produits comptabilisés : En 2022, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucun produit dans le cadre de cette convention.

2.6. Convention d'assistance technique et de prestations de services entre la société STROC INDUSTRIE et la filiale HANDASSA

Partie concernée : La société HANDASSA, filiale de la société STROC INDUSTRIE SA.

Durée de la convention : La présente convention est conclue pour une durée de 3 années à compter de la signature.

Elle se poursuivra par tacite reconduction pour La même période, sauf dénonciation notifiée par Lettre recommandé avec avis de réception par l'une des Parties à l'autre, trois (3) mois avant la date d'expiration de la période contractuelle en cours.

Date de signature de la convention : 1^{er} juin 2015

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 17 mars 2015

Objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE s'engage à fournir à sa filiale HANDASSA, son assistance et ses conseils notamment dans les domaines suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- a) Dans le domaine financier :
- Assistance lors de toute planification financière,
 - Assistance lors de la préparation des budgets,
 - Assistance en matière de contrôle de l'exécution des budgets,
 - Etude financière des projets d'investissement (identification et évaluation des opportunités),
 - Etablissement et mise à jour de la Stratégie d'investissement,
 - Assistance et conseils dans La gestion, L'organisation et L'administration des Actifs et/ou des Participations,



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane. 1^{er} étage. Casablanca



19, Bd Abdelmoumen, Casablanca

- Assistance dans La conception et La mise en œuvre des systèmes de contrôle des coGts,
- Assistance dans La coordination et La gestion financière et bancaire,
- Définition de meilleures méthodes de gestion et du suivi de Leur application.

b) Dans Le domaine technique :

- Conseils en matière d'opportunité d'investissement, de collaboration ou de partenariat, de négociation des contrats d'acquisition et de financement des Actifs et/ou des Participations conformément à La Stratégie d'investissement,
- Supervision des opérations de construction ou de rénovation des Actifs.

c) Dans Le domaine administratif :

- Assistance et conseils pour La gestion administrative,
- Contrôle de La gestion administrative et organisation.

Rémunération : la société STROC INDUSTRIE percevra de sa filiale HANDASSA une rémunération égale au montant des charges et coûts supportés ou engagés par ses soins, dans le cadre et pour les besoins de l'exécution de la présente convention, augmenté d'une marge de 5% HT.

Produits comptabilisés : En 2022, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucun produit dans le cadre de cette convention.

2.7. Convention d'assistance technique et de prestations de services entre la société STROC INDUSTRIE et les sociétés de groupe GENIUS, AL ISTIMRAR, ATRAL, PRO-ENG et MARINGIS

Partie concernée : Monsieur Nabil ZIATT et Monsieur Hicham ZIATT en leur qualité de président, administrateur, directeur ou gérant des sociétés objet de la convention.

Durée de la convention : Une période d'une année à compter du 1er janvier 2010 pour « GENIUS, AL ISTIMRAR, ATRAL ET PRO-ENG », renouvelable par tacite reconduction et le 13 octobre 2010 pour MARINGIS.

Date de signature de la convention : 1^{er} janvier 2010 pour Genius, Al Istirrar, Atral et Pro Eng et 13 octobre 2010 pour Maringis

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 16/03/2012



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane.1^{er} étage. Casablanca



19, Bd Abdelmoumen, Casablanca

Objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE apporte une assistance technique et de gestion aux dites sociétés ; le prestataire assure les services suivants :

- Assistance financière, comptable et de contrôle de gestion ;
- Assistance logistique ;
- Assistance informatique ;
- Assistance de formation et mise à niveau du personnel,
- Assistance juridique.

Rémunération : la société STROC INDUSTRIE facturera aux sociétés :

- Les charges supportées pour leur compte à l'identique ;
- Les frais d'assistance technique sur la base du chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés.

Produits comptabilisés : En 2022, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucun produit dans le cadre de cette convention.

2.8. Convention de gestion des avances en compte courant entre la société STROC INDUSTRIE et les sociétés de groupe PRO-ENG, MTC, GETC, ATRAL et AL ISTIMRAR

Parties concernées : Monsieur Nabil ZIATT et Monsieur Hicham ZIATT en leur qualité de président, administrateur, directeur ou gérant des sociétés objet de la convention.

Durée de la convention : La convention est établie pour une période d'une année à compter du 31 mai 2010 pour « GETC, PRO-ENG et MTC » renouvelable par tacite reconduction, du 1^{er} octobre 2009 pour « AL ISTIMRAR » et du 13 septembre 2010 pour « ATRAL ».

Date de signature de la convention : 1^{er} octobre 2009 pour AL ISTIMRAR, 31 mai 2010 pour PRO-ENG, MTC et GETC, 13 septembre 2010 pour ATRAL

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 18 mars 2010 pour Pro Eng, MTC et Istimrar ; 16 mars 2012 pour les autres.

Objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE octroie et reçoit des avances en compte courant.

Rémunération : Les sociétés contractantes facturent aux sociétés les intérêts calculés sur les montants portés en compte courant.

Produits comptabilisés : En 2022, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucun produit dans le cadre de cette convention.



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane. 1^{er} étage. Casablanca



19, Bd Abdelmoumen, Casablanca

2.9. Convention de sous-traitance des contrats commerciaux entre la société STROC INDUSTRIE et les sociétés de groupe HANDASSA, MTC, ATRAL, PRO-ENG et GENIUS

Parties concernées : Monsieur Nabil ZIATT et Monsieur Hicham ZIATT en leur qualité de président, administrateur, directeur ou gérant des sociétés objet de la convention.

Durée de la convention : La convention est établie pour une période d'une année à compter du 25 novembre 2010 pour « HANDASSA et MTC » renouvelable par tacite reconduction, du 28 novembre 2003 pour « ATRAL » du 1er janvier 2009 pour « PRO-ENG » et du 1er janvier 2003 pour « GENIUS ».

Date de signature de la convention : 1^{er} janvier 2003 pour GENIUS, 28 novembre 2003 pour ATRAL, 1^{er} janvier 2009 pour PRO-ENG, 25 novembre 2010 pour Handassa et MTC

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 16 mars 2012.

Objet de la convention : Les sociétés du groupe « HANDASSA, MTC, ATRAL, PRO-ENG et GENIUS » assurent l'exécution des travaux ou des prestations qu'elles auront à réaliser dans le cadre des contrats commerciaux conclus ou à conclure entre la société STROC INDUSTRIE et ses clients et donne en sous-traitance aux sociétés de groupe.

Rémunération : Les sociétés du groupe « HANDASSA, MTC, ATRAL, PRO-ENG et GENIUS » facturent les prestations de services réalisées dans le cadre de cette convention.

Charges comptabilisées : En 2022, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucune charge dans le cadre de cette convention.

2.10. Convention de sous-traitance des contrats commerciaux entre la société STROC INDUSTRIE et la société de groupe Foncière SADENA

Parties concernées : Monsieur Nabil ZIATT président directeur général de la société STROC INDUSTRIE et gérant de la société Foncière SADENA.

Durée de la convention : La convention est établie pour une période d'une année à compter du 1^{er} octobre 2010 renouvelable par tacite reconduction.

Date de signature de la convention : 1^{er} octobre 2010

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 16 mars 2012.



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane.1^{er} étage. Casablanca



19, Bd Abdelmoumen, Casablanca

Objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE assure l'exécution des travaux ou des prestations qu'elle aura à réaliser dans le cadre des contrats commerciaux conclus ou à conclure entre la société Foncière SADENA et ses clients et donne en sous-traitance à STROC INDUSTRIE.

Rémunération : La société STROC INDUSTRIE facture les prestations de services réalisées dans le cadre de cette convention.

Produits comptabilisés : En 2022, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucun produit dans le cadre de cette convention.

III. Conventions non préalablement autorisées par votre conseil d'administration :

3.1. Convention de gestion des dettes et créances entre la société STROC INDUSTRIE et la société HANDASSA

Parties concernées : Monsieur Nabil ZIATT président directeur général chez STROC INDUSTRIE et DG de la société HANDASSA

Date de signature de la convention : Convention non écrite.

Objet de la convention : La société HANDASSA facture à la société STROC INDUSTRIE des intérêts sur les dettes commerciales échues et non réglées.

Rémunération : La société HANDASSA facture à la société STROC INDUSTRIE des intérêts calculés sur les dettes échues non réglées.

Intérêts comptabilisés : En 2022, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucun produit dans le cadre de cette convention.

3.2. Convention de gestion des avances en compte courant entre la société STROC INDUSTRIE et la société GTC

Parties concernées : Monsieur Nabil ZIATT président directeur général chez STROC INDUSTRIE et chez GTC

Date de signature de la convention : Convention non écrite.

Objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE facture à sa filiale les intérêts calculés sur les montants portés en compte courant.



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane. 1^{er} étage. Casablanca



19, Bd Abdelmoumen, Casablanca

Rémunération : La société STROC INDUSTRIE facture sur sa filiale GTC des intérêts calculés sur les dettes échues non réglées.

Intérêts comptabilisés : En 2022, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucun produit dans le cadre de cette convention.

3.3. Convention de refacturation des charges supportées par STROC INDUSTRIE pour le compte de ses filiales MARINGIS, AL ISTIMRAR, GETC, MTC, PRO-ENG, HANDASSA et ATRAL

Parties concernées : Monsieur Nabil ZIATT et Monsieur Hicham ZIATT.

Date de signature de la convention : Convention non écrite.

Objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE refacture les charges supportées pour le compte de ses filiales.

Rémunération : La société STROC INDUSTRIE facture à l'identique aux sociétés :

- Les charges du personnel
- Les charges externes

Charges et produits comptabilisés : En 2022, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucun produit ou charge dans le cadre de cette convention.

Casablanca, le 18 Avril 2023

Les Commissaires aux comptes

EL MAGUIRI & ASSOCIÉS

Issam EL MAGUIRI
Associé

EL MAGUIRI & ASSOCIÉS
5, Rue Pléiades Rés. Imrane,
N° 5 - Casablanca

BDO SARL

Zakaria FAHIM
Associé

B.D.O Sarl
119, Bd Abdelmoumen
Bureau n°39 - Casablanca
- N.S -

RAPPORT DE GESTION & ACTIVITE

Mot du Président

« *Chers Actionnaires et Partenaires,*

Le principal fait marquant de 2022 est la décision du tribunal de commerce de Casablanca, datée du 17 février 2022, de confirmer le redressement de STROC lié à un plan de continuation qui permet un rééchelonnement de la dette sur 10 ans tout en maintenant les instances de gouvernance. Cette procédure devrait nous permettre de poursuivre sereinement notre activité dans l'intérêt des créanciers.

Aussi, l'activité a été marquée par la reprise de tous les chantiers arrêtés pendant la période du COVID 19 ainsi que par la diversification de notre portefeuille avec la signature de contrats avec de nouveaux clients, qui nous ont fait confiance après avoir constaté que STROC avait bien les capacités pour répondre scrupuleusement à leurs besoins.

Dans ce contexte et malgré une situation économique incertaine, STROC a pu encore améliorer ses indicateurs en réalisant cette année un Résultat d'Exploitation à l'équilibre, laissant présager une année 2023 positive.

Par ailleurs, compte tenu du stress hydrique, des problèmes liées à la dépollution des eaux usées et industrielles et leur recyclage à l'échelle mondiale et au Maroc en particulier, nous avons mis en place un pôle dédié à ce secteur d'activité. Il s'occupe notamment du développement d'unité de dessalement et du traitement des eaux usées et industrielles en partenariat avec un réseau de chercheurs et d'entreprises internationales, chacune experte dans son domaine, afin de faire bénéficier notre pays des dernières technologies actuellement mises en œuvre.

Également, nous étudions la possibilité d'intégrer l'ingénierie de l'énergie renouvelable, pour se positionner sur un secteur stratégique et en évolution rapide.

D'autre part, en gardant pour objectif de faire de STROC un champion national dans ses domaines d'activité, il est nécessaire de rappeler qu'il est impératif de commencer à intégrer la numérisation de nos moyens avec l'apport de la robotisation de certains de nos métiers pour offrir plus d'efficacité et de sécurité à nos opérationnels sur nos sites de production.

Comme chaque année, je veux rendre hommage aux hommes et aux femmes de STROC quant à leur engagement qui a permis d'atteindre ces résultats encourageants malgré toutes les difficultés supportées pendant ces années difficiles. Je compte encore sur toutes nos forces vives pour continuer à redoubler d'efforts et de vigilance pour ne pas perdre les bénéfices de notre travail durement acquis.

Aussi, je réitère mes plus vifs remerciements à Monsieur NINLA Abdelbadi et Monsieur SABLE Laurent pour les conseils avisés qu'ils nous ont prodigués et surtout pour avoir accepté de nous accompagner bénévolement, pendant toutes ces années difficiles, comme administrateurs indépendants.

Nabil ZIATT »

Méthodologie

La société a été mise en redressement par jugement du 17 février 2022 ; les comptes sociaux au titre de l'exercice 2022 ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation ; ainsi, les comptes ont été préparés selon la méthodologie et les normes habituelles.

Les éléments comptables relatifs au redressement ont été comptabilisés au fil de l'eau.

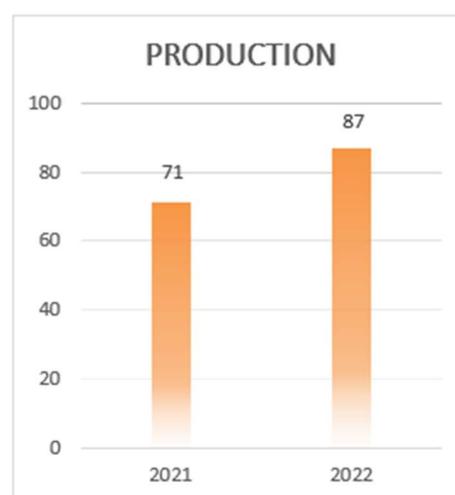
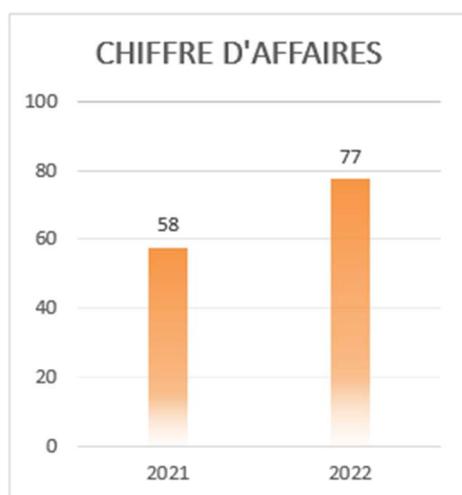
Historique du processus de redressement



Activité au cours de l'exercice 2022

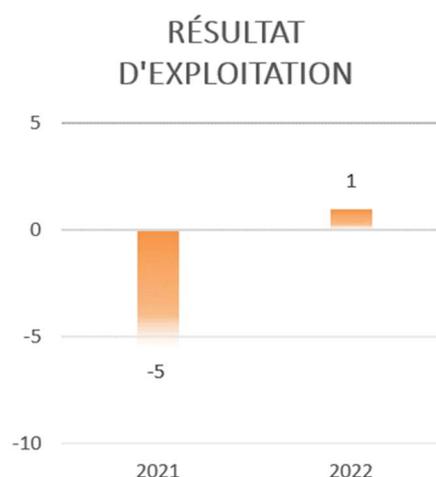
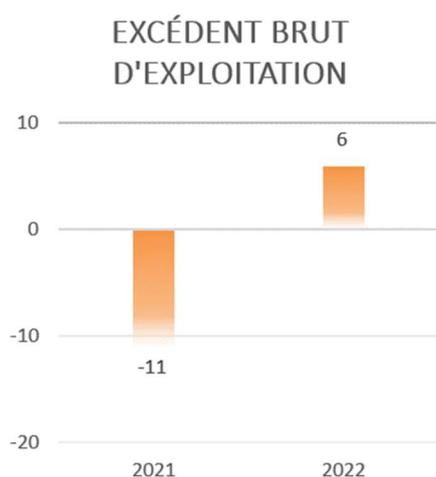
Le principal fait marquant de l'année 2022 est la mise en redressement de la société suite à la faible activité de la période de pandémie de covid-19 et afin de protéger l'intérêt de ses créanciers.

Le chiffre d'affaires est passé de 58 à 77 millions de dirhams entre 2021 et 2022 (contre 32 millions de dirhams en 2020) ; la société a pu confirmer maintenir sa relance par la reprise de l'ensemble des chantiers arrêtés durant la période de pandémie. La production s'est améliorée, passant de 71 à 87 millions de dirhams sur la même période (contre 52 millions de dirhams en 2020).



L'excédent brut d'exploitation s'améliore et devient positif à 6 millions de dirhams contre -11 millions de dirhams l'année précédente, du fait de l'amélioration de la valeur ajoutée générée en 2022, qui s'est améliorée de 54%, passant de 31 millions de dirhams en 2021 à 48 millions de dirhams en 2022.

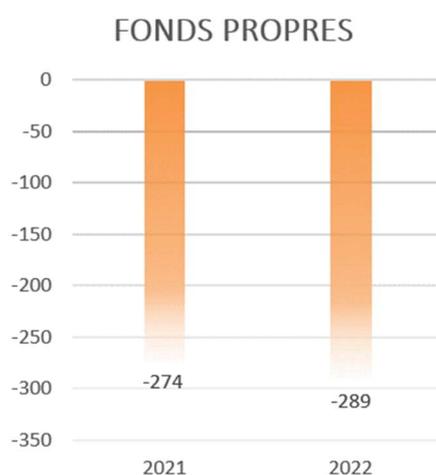
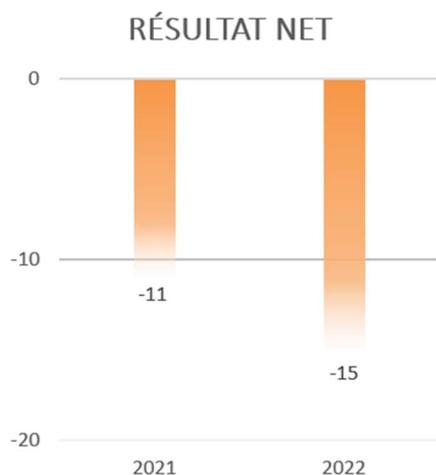
Le résultat d'exploitation devient lui aussi positif et s'élève à 1 million de dirham contre -5 millions de dirhams au 31 décembre 2021 (et -29 millions de dirhams au 31/12/2020). A noter que le résultat d'exploitation est impacté à hauteur de 5,2 millions de dirhams par la part de dotations aux amortissements liée à la réévaluation de l'actif libre réalisée en juin 2017. Le résultat d'exploitation retraité s'élèverait ainsi à 6,4 MMAD.



Le résultat financier de l'exercice 2022 s'élève à -4 millions de dirhams, contre +16 millions de dirhams l'année passée, suite à une reprise exceptionnelle de 21 millions de dirhams constatée durant l'exercice précédent.

Le résultat net passe ainsi de -11 à -15 millions de dirhams au 31/12/2022 ; le résultat de 2021 ayant été impacté par le résultat financier exceptionnel de l'exercice. A périmètre constant, le résultat net aurait connu une amélioration de 20 millions de dirhams.

Les fonds propres se dégradent du fait de la perte enregistrée sur l'exercice pour s'établir à -289 MMAD.



L'année 2022 s'est clôturée avec **quelques réalisations opérationnelles marquantes** :

- L'achèvement d'une ensacheuse pour un leader mauritanien du ciment et du béton prêt à l'emploi
- L'adjudication de la fabrication et le montage de bacs de stockage pour un important opérateur minier canadien

- La diversification du portefeuille client de STROC avec l'adjudication en fin d'année de plusieurs projets de fabrication et montage aussi bien au Maroc qu'en Mauritanie.

~ ~ ~ ~ ~

L'enveloppe globale d'investissements engagée durant l'exercice 2022 s'élève à 1,6 MMAD financés par fonds propres et détaillée comme suit :

Investissements	2022 (en K MAD)	2021 (en K MAD)
Charges à répartir	-	-
Brevets & licences	-	-
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Agencement	-	-
Matériel et outillages	1 342	1 386
Installations techniques	-	-
Matériel informatique	174	144
Matériel de transport	14	5
Mobilier de bureau	7	42
Total	1 537	1 577

La majorité de l'investissement réalisé en 2022 concerne essentiellement des échafaudages entrant dans le cadre de la réalisation des projets actuels.

Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Administrateur	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration	Observations
Nabil ZIATT	Administrateur Président du Conseil d'Administration	Juin 2009	2025	<u>PV du Conseil d'administration du 24/07/2020</u> Durée de 6 ans qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025
AL ISTIMRAR HOLDING SA	Administrateur	Avril 2010	2025	<u>Mandat pour quatre années (PV de l'AGO du 24/07/2020)</u> Durée de 6 ans qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025
Ronan Cyril LE GUELLEC	Administrateur	Avril 2011	2025	<u>Mandat pour six années (PV de l'AGO du 24/07/2020)</u> Durée de 6 ans qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025
Réda ZIATT	Administrateur	Juin 2012	2025	<u>Mandat pour quatre années (PV de l'AGO du 24/07/2020)</u> Durée de 6 années qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025
Abdelhadi NINIA	Administrateur	Octobre 2016	2025	<u>Mandat pour quatre années (PV de l'AGO du 02/06/2022)</u> Durée de 4 ans qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025
Laurent SABLE	Administrateur	Octobre 2016	2025	<u>Mandat pour quatre années (PV de l'AGO du 02/06/2022)</u> Durée de 4 ans qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025

Jetons de Présence

Le Président du Conseil tient à remercier vivement les Administrateurs qui ont tenu bénévolement leur rôle pour leur accompagnement et précieux conseils durant les années difficiles.

Le Conseil d'Administration propose de distribuer des jetons de présence à hauteur de 600.000 dirhams bruts au titre de l'exercice 2023.

Rapport sur les comptes sociaux de l'exercice

Au 31 décembre 2022, le total du bilan s'élève à 414 MMAD contre 413 MMAD au 31 décembre 2021.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

En milliers de dirhams	2022	2021	Var Valeur	Var %
PRODUCTION DE L'EXERCICE	79 823	55 173	24 650	45%
Ventes de biens et services produits	77 472	57 700	19 772	34%
Variation stocks produits	2 351	- 2 527	4 878	n/a
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-	-	n/a
CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE	31 799	24 073	7 726	32%
Achats consommés de matières et fournitures	23 624	17 290	6 334	37%
Autres charges externes	8 175	6 783	1 392	21%
VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	48 024	31 100	16 924	54%
Impôts et taxes	949	942	7	1%
Charges de personnel	41 172	40 956	216	1%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	5 903	- 10 798	16 701	n/a
OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)				
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
Autres charges d'exploitation	-	-	-	-
Reprises d'exploitation, transferts de charges	7 055	16 038	- 8 983	-56%
Dotations d'exploitation	11 941	10 657	1 284	12%
RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)	1 017	- 5 418	6 435	-119%
RESULTAT FINANCIER	- 3 614	15 794	- 19 408	n/a
RESULTAT COURANT (+ou-)	- 2 597	10 376	- 12 974	n/a
RESULTAT NON COURANT	- 11 994	- 20 709	8 715	n/a
Impôts sur les résultats	404	516	- 113	-22%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	- 14 995	- 10 849	- 4 146	n/a

A fin 2022, les principaux indicateurs de gestion ressortent comme suit :

- Le chiffre d'affaires a augmenté de 34% et s'établit à 77 MMAD contre 58 MMAD au titre de l'exercice précédent ;
- La production de l'exercice s'élève à 80 MMAD en 2022 contre 55 MMAD en 2021, soit une hausse de 45% ;
- La valeur ajoutée s'élève à 48 MMAD contre 31 MMAD l'année précédente ;
- L'Excédent Brut d'exploitation devient positif s'élève à 6 MMAD contre -11 MMAD en 2021 ;

- Le Résultat d'exploitation devient positif à 1 MMAD contre -5 MMAD en 2021
- Compte tenu d'un résultat financier de -4 MMAD, contre +16 MMAD l'année précédente, le résultat courant s'élève à -3 MMAD au titre de l'exercice 2022 contre +10 MMAD en 2021 ;
- Le résultat net s'établit à -15 MMAD en 2022 contre -11 MMAD en 2021 (et -53 MMAD en 2020) ;

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Pénalités de retard sur les délais de paiement :

Conformément à la loi 32-10 relative aux délais de paiement, nous avons procédé à la revue de la balance âgée de nos créanciers et débiteurs au 31/12/2022.

Cette revue a fait ressortir un montant à provisionner de 38,8 MMAD pour les créanciers et 7,0 MMAD pour les débiteurs.

Quant au retard de paiement par rapport au délai contractuel, nous avons décidé de ne pas comptabiliser ces éléments dans la mesure où ils présentent un caractère très incertain de recouvrement (voir annexe 1).

A noter que la procédure de sauvegarde d'abord, puis de redressement ensuite, prévoit l'interruption du calcul des intérêts durant toute la période d'observation ainsi qu'un cadre pour le syndic de négocier un abattement sur la dette du créancier.

Provision pour dépréciation des autres débiteurs :

Conformément aux recommandations des Commissaires aux comptes, la totalité des créances des filiales de STROC Industrie ont été dépréciées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Filiales et Participations

A fin 2022, le portefeuille des participations de STROC dans ses filiales se présente comme suit:

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital société	Participation au capital	Prix d'acquisition	Provision constituée
Handassa	BTP	15 000 000	100%	19 682 480	19 682 480
MTC	Construction	669 760	90%	669 760	669 760
GTC	Construction	16 888	100%	16 888	16 888
GETC	Construction	255 181	65%	165 867	165 867
Pro Eng	Bureau d'étude	500 000	80%	400 000	400 000
Maringis	Ingénierie	600 000	70%	420 000	420 000

L'ensemble des titres de participation des filiales ont été provisionnés dans les comptes ; certaines filiales ont vu leur activité réintégrer dans le cœur de métiers de STROC Industrie, d'autres ont été mises en veille ou ont vu leur activité cesser, afin de se focaliser sur l'activité de la maison mère en temps de difficultés.

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose d'affecter la perte nette de 14.994.674,62 MAD au 31/12/2022 comme suit :

Réserves légales.....	0 MAD
Dividendes.....	0 MAD
Report à nouveau.....	-14.994.674,62 MAD

Perspectives d'avenir

La société a pu redémarrer en 2022 l'ensemble des chantiers arrêtés avec la pandémie de covid-19 et être adjudicatrice de plusieurs marchés en fin d'année, lui permettant d'avoir de la visibilité sur l'année à venir.

La hausse drastique du prix des matières premières et de l'énergie qui avait ralenti les projets d'investissement l'année passée semble être dépassée, les grands donneurs d'ordre relançant leurs projets.

Les réalisations de l'année écoulée ont permis à la société d'améliorer ses indicateurs ; le carnet de commandes actuel et les projets à venir, aussi bien au Maroc qu'en Afrique, où STROC a récemment été adjudicatrice de marchés dans les secteurs de la mine et de l'oil & gas, doivent marquer une accélération des réalisations de la société.

Les forces vives de la société sont mobilisées en ce sens et profiter ainsi des perspectives favorables du secteur de la construction et des infrastructures industrielles, qui présente de belles perspectives de croissance.

En effet, les grands donneurs, aussi bien publics que privés, ont lancé de grands programmes, à l'instar des investissements :

- De l'OCP pour augmenter sa production, dont le montant s'élève à 130 milliards de dirhams d'ici à 2027
- De l'ONEE dans le secteur de l'eau qui prévoit un montant prévisionnel de 70 milliards de dirhams à l'horizon 2035
- Dans le développement de la production l'hydrogène vert dont le Maroc a fait l'une de ses priorités à hauteur de 90 milliards de dirhams d'ici à 2030
- Dans l'augmentation des capacités de stockage du Gaz et des Hydrocarbures estimée à 5 milliards de dirhams

De par son business model intégré et son expertise, STROC Industrie a un savoir-faire et un positionnement qui lui permettent d'accompagner la dynamique d'investissement du pays et des principaux donneurs d'ordre aussi bien nationaux qu'en Afrique, où une partie de son chiffre d'affaires sera réalisé en 2023.

STROC Industrie a prouvé sa forte résilience face à la crise qu'elle subit depuis plusieurs années parce que nous croyons fermement en notre business, du fait des bons fondamentaux de notre secteur d'activité, et grâce aussi au maintien rigoureux de nos forces et valeurs.

Le Commissaire aux Comptes de la société STROC Industrie relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Fait à Casablanca, le 25 mars 2023

Le Conseil d'Administration.

Annexes au Rapport de gestion

Annexe 1 : Etat des débiteurs et des créanciers par échéance

Montant Dette fournisseurs	Dettes non echues	Dettes échues de moins de 30 j	Dettes échues entre 31 et 60 j	Dettes échues entre 61 et 90 j	Dettes échues plus de 90 Jours
200 934 692,81	11 689 232,03	3 169 708,04	529 751,08	198 054,94	185 347 946,72

Montant Créances clients	Montant créances non echues	Créances échues de moins de 30 j	Créances échues entre 31 et 60 j	Créances échues entre 61 et 90 j	Créances échues plus de 90 Jours
43 140 397,94	28 740 133,32	6 119 435,91	- 864 017,07	324 980,16	8 819 865,62

LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE DURANT L'EXERCICE

Communiqués de presse	Date de publication
Communiqué sur la mise en redressement	18/02/2022
Indicateurs trimestriels T4 2021	28/02/2022
Communiqué post clôture 2021	31/03/2022
Convocation à l'AGO d'arrêté des comptes 2021	29/04/2022
Indicateurs trimestriels T1 2022	02/06/2022
Indicateurs trimestriels T2 2022	01/09/2022
Résultats semestriels 2022	29/09/2022
Indicateurs trimestriels T3 2022	30/11/2022

DECLARATION DES HONORAIRES VERSEES AUX CONTROLEURS DE COMPTES

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes s'élève à 280.000 dirhams hors taxes en 2022 et sont détaillés comme suit :

en dirhams	EL MAGUIRI & ASSOCIES	KPMG			EL MAG. & ASS.	KPMG			BDO					
		Montant/Année				Pourcentage / Année			Montant/Année			Pourcentage / Année		
		2022	2021	2020		2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	140 000	140 000	140 000	100%	32%	100%	140 000	140 000	140 000	100%	100%	100%		
Emetteur	140 000	140 000	140 000	100%	32%	100%	140 000	140 000	140 000	100%	100%	100%		
Filiales	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%		
Emetteur	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%		
Filiales	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%		
Sous-total	140 000	140 000	140 000	100%	32%	100%	140 000	140 000	140 000	100%	100%	100%		
Autres prestations rendues	-	300 000	-	0%	68%	0%	-	-	-	0%	0%	0%		
Autres	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%		
Sous-total	-	300 000	-	0%	68%	0%	-	-	-	0%	0%	0%		
Total général	140 000	440 000	140 000	100%	100%	100%	140 000	140 000	140 000	100%	100%	100%		